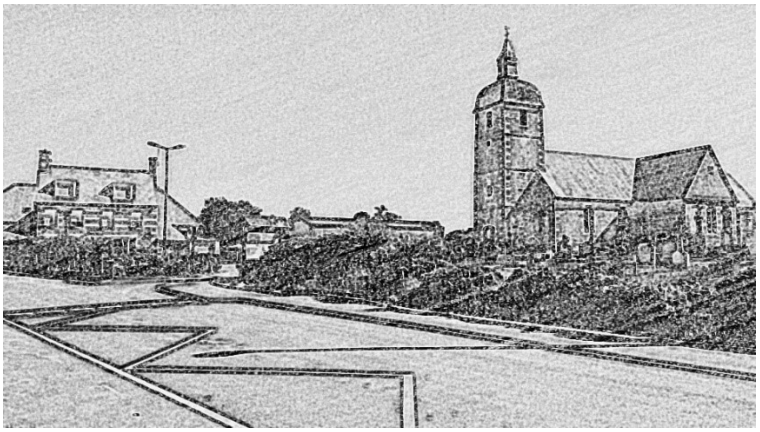

SAINT-MART …

… INFOS

N° 5 (Janvier 2022)

Petit journal d'informations du conseil municipal de la belle commune de Saint-Martin-le-Bouillant (50800)

EDITORIAL du MAIRE

Chers concitoyens,

Ce numéro 5 de ***Saint-Mart … Infos*** est distribué en même temps que le flyer détaillant les modalités de la collecte des déchets et le dernier numéro de la Pierre Percée (daté par erreur de juillet, au lieu de janvier 2022).

Qu'il soit l'occasion de vous souhaiter une excellente année 2022, qui nous verra sortir de cette crise sanitaire et qui nous permettra de nous rencontrer, de renouer avec nos rendez-vous conviviaux familiaux ou communaux (Vide-grenier, Moules-frites, Vœux du maire, …). Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos projets, de rester en bonne santé ou de vous rétablir ! Et qu'elle nous donne la possibilité de partager ensemble des moments sympathiques et festifs ! **Bonne Année !**

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro, vous invitent au strict respect des règles de précaution sanitaire et de distanciation, vous encouragent à vous faire vacciner, et vous rappellent **le numéro d'urgence : 07 87 27 26 35.**

Bernard LEMASLE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Après les élections départementales et régionales de 2021, deux scrutins se tiendront respectivement les 10 et 24 avril prochains pour les élections présidentielles, et les 12 et 19 juin prochains pour les élections législatives. Pour voter, on peut s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars (en ligne) et jusqu'au 4 mars (version papier) à la mairie. En cas de changement de situation, on peut vérifier maintenant en mairie si on figure sur les listes électorales. **Pour la plupart des habitants, vous étiez sur la liste électorale, donc vous y êtes encore** !

Le plus simple, quelques minutes de connexion internet, est de s'inscrire par le site ***service-public.fr*** , qui, à partir de vos Nom, Prénom et date de naissance, vous reconnaît et procède à votre inscription. Si vous êtes hésitant avec les outils numériques, venez vite à la mairie (lundi après-midi de 14h à 17h et mercredi de 10h à 12h), nous vous inscrirons, si vous êtes déjà dans la base nationale des électeurs. Dans le cas contraire, nous vous dirons comment procéder.Dans tous les cas, pas d'inquiétude ! Nous avons largement le temps de vous aider, si nécessaire, à participer à ce grand temps fort de la vie politique nationale que sont les élections présidentielle et législatives.

N.B. : Tout jeune qui s'est fait recenser est automatiquement inscrit sur la liste électorale à 18 ans. En cas de changement de domicile, il faut procéder à une mise à jour.

Si vous voulez être candidat(e) à l'élection présidentielle, vous devez déposer votre candidature au plus tard le 4 mars auprès du Conseil Constitutionnel, qui publiera la liste officielle des candidats au plus tard le 18 mars. Il vous faudra avoir obtenu 500 parrainages de la part d'élus habilités. **Bon courage !**

RECENSEMENT

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans. Il conduira à être convoqué dans les mois qui suivent pour la Journée Défense et Citoyenneté, au cours de laquelle des formateurs civils et militaires donnent des informations sur l'organisation de l'Etat et sur les principes sur lesquels repose la politique de défense de la France.

A l'issue de cette Journée, une attestation est remise au jeune, sans laquelle il ne pourrait pas s'inscrire à un examen ou au permis de conduire

COMITE des FETES

Le Comité des Fêtes adopte une attitude optimiste et programme des évènements, dont certains sont habituels (quand la situation le permet) et d'autres sont nouveaux :

LE MOT DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous présente tous ses voeux pour cette nouvelle année

PROGRAMME DE L'ANNEE

15 mai 2022 VIDE GRENIER

Nouveau projet : Le 18 juin 2022 *- "SAINT MARTIN DES ANNEES 40"*
Nous vous proposons un retour dans le passé, de nombreuses animations sur le thème de la libération et la vie des habitants durant les années 40.
Exposition véhicules, matériel, scènes de vie....
Votre aide nous est précieuse !
Vêtements, petit matériel d'époque, jeux, coupures de journaux, cartes postales....
Tous à vos greniers, pour que cette journée soit proche de la réalité de l'époque.
vous pouvez nous joindre par mail : bottreauchristelle@gmail.com ou par téléphone 0679973783.

LE 9 JUILLET 2022 notre traditionnel MOULES-FRITES

Les deux dernières années sans vous sont trop longues, nous n'avons pas dit notre dernier mot et comptons sur votre dynamisme légendaire.

A bientôt
Le Comité des Fêtes

ETAT-CIVIL 2021

Naissance : Louise LEBASSARD, née le 16 10 2021

Mariage : Betty FINET et Julien NORGEOT le 31 07 2021

Décès : Solange OZENNE, née MANSON, le 27 04 2021
Henri LEMARDELE le 17 06 2021
Georges QUINQUET le 30 06 2021
Christelle RECROIX le 29 08 2021

TELEPHONIE MOBILE et INTERNET

Vous vous souvenez de l'enquête que nous avons faite sur la qualité de notre téléphonie mobile dans la commune. Les résultats ont été transmis à Villedieu-Intercom, à la préfecture et à l'ARCEP, Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes, … organisme relevant de l'Etat. J'avais eu une réunion en visio-conférence avec Villedieu-Intercom, la préfecture et l'ARCEP à l'automne 2021. Il est paru au Journal Officiel un arrêté (*AR du 20 10 2021, publié au JO du 27 10 2021*), qui rappelle les obligations faites par la loi aux opérateurs de téléphonie et donne le détail des mesures qui leur ont été récemment imposées par l'Etat. Pour notre zone de réception, deux nouvelles antennes seront prochainement installées : une à Boisyvon, l'autre aux Loges. Installées par deux opérateurs différents, elles devraient l'une et l'autre couvrir notre commune. J'attends des informations sur les dates de réalisation et les bénéfices que nous pouvons espérer en tirer. Je vous tiendrai informé(e)s.

02 33 69 36 75 contact@arcuviboc.marcelliere.fr

Rentrée 2021-2022, le mercredi 15 septembre

Rejoignez notre association, qui, depuis 2006, ouvre ses **Ateliers d'Arts Plastiques pour Tous** au coût annuel modique de :

- **Mineurs 30 €**
  nous adhérons au dispositif départemental Spot50 pour les collégiens.
- **Majeurs 50 €**

les mercredis en période scolaire

- 14h00 – 15h30 Enfants dès la grande section de maternelle
- 17h15 – 19h00 Ados dès la sixième
- 19h15 – 21h15 Adultes

S'il y a trop d'inscrits, il est possible de rajouter un cours entre celui des enfants et celui des adolescents.

Tout se passera dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- 15 min entre chaque cours pour désinfecter et aérer,
- désinfection des mains en arrivant…
- Le passe sanitaire sera obligatoire pour les adultes dès la rentrée et pour les plus de 12 ans à partir du mercredi 6 octobre.

Toutes les techniques plasticiennes,

dans la mesure du possible : Peinture, Sculpture, Street Art, Land Art, Installations ...

Avec un esprit solidaire,

Le fonctionnement de l'association, assuré par des bénévoles, est entièrement autofinancé.

Les adultes achètent leur matériel

L'association le fournit aux enfants et ados.

Et des envies de projets

Chaque année, les ateliers d'enfants et d'ados, développent un projet collectif qui est souvent public.

Dans ce cas, nous le proposons au Comité des Fêtes de Saint-Martin le Bouillant, qui, depuis très longtemps, soutient ces réalisations.

Nous sommes aussi aidés ponctuellement par Villedieu Intercom.

Vous pouvez enrichir l'action de notre association

Nous avons aussi besoin d'un ou d'une bénévole (ayant le pass sanitaire) pour le cours des petits (donner un coup de main avec le matériel, emmener un enfant aux toilettes...) environ 1 mercredi sur 2.

Bien sûr, plus il y aura d'aidants, moins ce sera contraignant pour vous.

BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE 2021

Ce qui a été fait : réfection de voirie communale (Le Longuet et la Laurencière), débernage de nombreuses voies communales, muret de l'ancienne mairie, aménagement des entrées du bourg, rampe de l'escalier de l'appartement au-dessus de la mairie, réfection de la salle de bains de l'appartement de l'ancienne mairie, changement de secrétaire de mairie, préparation d'une nouvelle informatisation de plusieurs fonctions municipales, travaux pour l'élaboration du PLUI, …

Ce qui est sur le point d'aboutir : Clôture du cimetière, participation aux réflexions sur la collecte des déchets, création du site internet de la commune, …

Ce qui reste à faire : réflexion sur les espaces herbeux du cimetière, rationalisation de la gestion des concessions du cimetière,

COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets va évoluer, comme présenté lors d'une réunion organisée avec Villedieu-Intercom à St-Martin le 5 novembre et à laquelle tous les habitants étaient invités.

Nous aurons un ramassage alterné sur les points de collecte actuels (bout du chemin ou devant la maison) : une semaine pour les sacs contenant les déchets alimentaires, et la semaine suivante les sacs contenant les boîtes, pots de yaourts, papiers, journaux, … La collecte des verres sera la seule à être maintenue dans un container dans le bourg.

La mise en place et le suivi de ce nouveau système seront coordonnés par un comité de pilotage comprenant un représentant par commune. Pour St-Martin, ce représentant sera Alain Haupais (suppléant Bernard Lemasle).

BUDGET 2022

Il nous manque des données pour élaborer le budget maintenant, notamment le compte administratif 2021, qui permettra de savoir exactement ce que nous avons dépensé et ce qui nous reste. Il nous faudra aussi recevoir de l'état les montants des taxes à payer et celui des dotations.
A partir de là, nous pourrons réunir le conseil municipal pour un Débat d'Orientation Budgétaire, dont l'objectif ne sera pas de rédiger le budget, mais d'en dessiner les grandes orientations et projets et d'en définir les modes de financement.
L'ensemble des opérations devra tenir dans un calendrier dont la deadline sera la réunion de vote du budget en mars.

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2022

Le scrutin de l'élection présidentielle se tiendra le 10 avril pour le 1er tour et le 24 avril pour le second tour.
Le scrutin des élections législatives se tiendra le 12 juin pour le 1er tour et le 19 juin pour le second tour.
A noter : Il semble que nous n'aurons pas d'élections, sauf accident, en 2023. Le scrutin pour les sénatoriales est d'un type particulier : ne votent que les grands électeurs et la moitié du sénat est renouvelée tous les trois ans. Les sénateurs de la Manche ayant été renouvelés en 2017 devront être renouvelés ou ré-élus en 2023.
Mais nous aurons les élections européennes en 2024 et les élections municipales en 2026.

Publication du conseil municipal de Saint-Martin-le-Bouillant. Directeur de publication : Bernard Lemasle, maire.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.